



QUEL EST LE RÔLE DU CFA ÉPURE ?

- Recensement des projets, vérifier leur faisabilité et contribuer à leur réalisation
- Veille réglementaire par rapport à la réforme
- Fourniture d'outils administratifs et financiers
- Demande de subvention auprès de nos partenaires actuels tel que la Région Sud et futurs tels que les OPCO ou Erasmus +
- Communication autour de la mobilité internationale des apprentis du CFA.

QUELS SONT LES TYPES DE MOBILITÉ QUE LE CFA ACCOMPAGNE ?

- Individuelle ou collective
- Sur un temps universitaire ou un temps entreprise
- Initiée par l'entreprise, le responsable de formation ou à la demande de l'apprenti

LE CONSEIL

Ne pas oublier de prévenir les apprentis ressortissants hors UE de s'informer à l'avance des démarches à accomplir pour leur autorisation de séjour dans un pays tiers.

EN CHIFFRES

136

En 2017-2018 le CFA a permis à 136 apprentis de réaliser une mobilité pour un budget total de 155 268 €

167

En 2018-2019 le CFA permettra à 167 apprentis de réaliser une mobilité pour un budget total de 296 383 €

PROCÉDURE MOBILITÉ

Les projets de mobilité collective ou individuelle initiés par le responsable de la formation font l'objet d'une procédure particulière

1

Demande de projet de mobilité auprès de Danielle Sionneau ou Céline Grimaud du CFA Épure Méditerranée

2

Examen lors des conseils de perfectionnement du CFA Épure Méditerranée

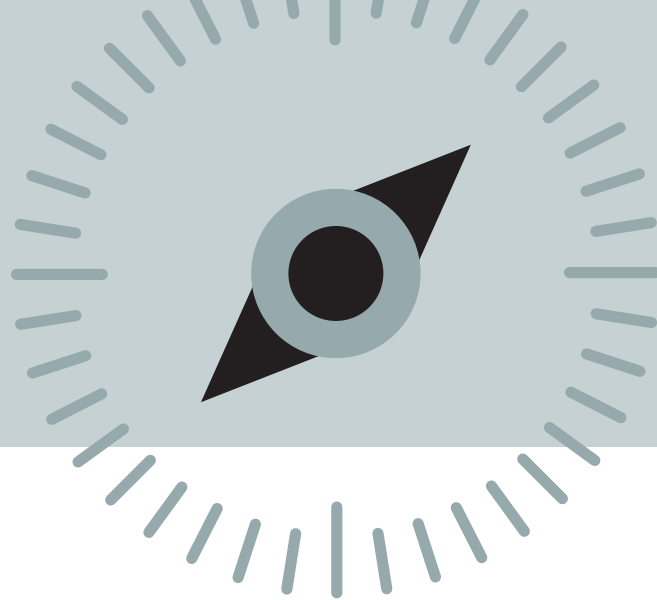
3

Demande de subvention à la Région, aux OPCO ou à Erasmus +

4

Accompagnement de la mobilité sur les aspects administratifs et financiers

LES OUTILS DE LA MOBILITÉ



Sur le plan administratif

Le CFA met à votre disposition des outils permettant l'encadrement administratif des périodes de mobilité

CONVENTIONS

- Modèle de convention de mobilité en entreprise sur une période entreprise en Europe en français ou en anglais
- Modèle de convention de mobilité en entreprise sur une période entreprise hors Europe en français ou en anglais

ORDRES DE MISSION

(pour une durée plus courte d'environ une semaine) :

- Modèle d'ordre de mission pour une mobilité initiée par l'entreprise et sur un temps entreprise (ex : détachement pour un projet particulier)
- Modèle d'ordre de mission pour une mobilité initiée par le responsable de formation sur un temps à l'université (ex : détachement pour un projet)

Sur le plan financier

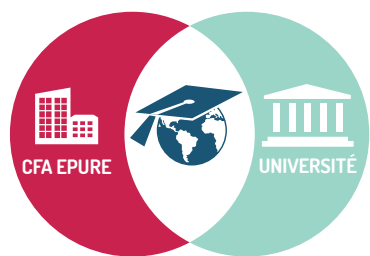
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Pour faciliter les achats de billets d'avion ou d'hôtel, le CFA met à la disposition des responsables de formation son dispositif « mesures d'accompagnement » qui mobilise les fonds de la formation dans un premier temps en attendant de percevoir la subvention demandée. Contacter Céline Grimaud : celine.grimaud@cfa-epure.com et Dominique VALDES dominique.valdes@cfa-epure.com.

FRAIS D'EXPATRIATION

Des frais d'expatriation peuvent être versés directement aux alternants pour leur mobilité individuelle. (Exemple : mobilité de 9 semaines des apprentis de l'École Centrale Marseille).

PROJET DE CONSORTIUM CFA/ UNIVERSITÉS POUR LA MOBILITÉ



Comme évoqué lors de notre dernier séminaire de février 2019, afin de pouvoir demander des fonds à Erasmus+, le CFA a pour projet la création d'un consortium avec ses partenaires universitaires déjà chartés Erasmus+. La première réunion de travail sur ce sujet a eu lieu à l'IUT d'Aix en Provence le 03 mai.

Pour plus de renseignements ou pour vous inscrire aux prochaines réunions : contacter Céline Grimaud par mail : celine.grimaud@cfa-epure.com

Le dépôt de ce consortium sera effectif en février 2020 pour des projets de mobilité en 2020-2021.